



**DELIBERATION N° 26/044 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE BASSIN DE CORSE  
CONCA DI CORSICA  
CHÌ MUDIFICA A CUMPUSIZIONE DI U CUMITATU DI BACINU DI CORSICA  
CONCA DI CORSICA**

**REUNION DU 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, la Commission Permanente, convoquée le 19 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Françoise CAMPANA  
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Paul-Félix BENEDETTI, Saveriu LUCIANI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles D.213-17 à D.213-29,
- VU** la délibération n° 03/111 AC du 17 avril 2003, modifiée par les délibérations n° 08/004 AC du 7 février 2008, 09/093 AC du 28 mai 2009, n° 10/168 AC du 24 septembre 2010, n° 17/293 AC du 22 septembre 2017 de l'Assemblée de Corse et n° 21/242 CP du 10 décembre 2021 de la Commission permanente portant création du comité de bassin de Corse et fixant sa composition et ses règles de fonctionnement,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, amendé,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**MODIFIE** l'article premier de la délibération n° 21/242 CP du 10 décembre 2021 de la Commission permanente comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, la composition du comité de bassin de Corse, Conca di Corsica, est fixée à 55 membres, répartis comme suit :

#### **A. COLLEGE DES COLLECTIVITES (22 MEMBRES)**

- le Président du Conseil exécutif, Président du comité de bassin
- neuf représentants de la Collectivité de Corse :
  - le Président de l'Assemblée de Corse
  - cinq conseillers désignés par l'Assemblée de Corse
  - trois représentants du Conseil Exécutif :
    - le Président de l'OEHC
    - le Président de l'OEC
    - le Président de l'ODARC
- six représentants des collectivités de Corse désignés par les associations des maires et des présidents d'intercommunalités des deux départements
- deux représentants désignés, l'un par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, l'autre par la Communauté d'Agglomération de Bastia
- deux représentants des collectivités de Corse désignés par la Chambre des territoires
- un représentant du Parc Naturel Régional de Corse - Parcu di Corsica
- un représentant des collectivités désigné par l'association corse des élus de la montagne (ACEM) siégeant au comité de massif

## **B. COLLEGE DES USAGERS ET PERSONNES COMPETENTES (22 MEMBRES)**

- un représentant d'Électricité de France
- deux représentants des principaux distributeurs d'eau insulaires : OEHC et Kyrnolia
- un représentant de la Chambre régionale d'agriculture
- un représentant de la Chambre régionale de commerce et d'industrie
- un représentant de la Chambre régionale de métiers
- deux représentants des associations de défense des consommateurs exerçant leur activité en Corse
- deux représentants des associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement exerçant leur activité en Corse
- un représentant du conservatoire d'espaces naturels de Corse
- un représentant de la Fédération interdépartementale des associations de pêche et de pisciculture de la Corse
- un représentant de la Fédération régionale des coopératives agricoles corses
- le référent en Corse de la Fédération des industries nautiques
- un représentant du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse
- un représentant de l'Interbio Corse
- un représentant du centre régional de la propriété forestière de Corse
- un représentant du conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate - Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate
- un représentant de l'université de Corse (service des milieux)
- un représentant du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse
- une personne qualifiée désignée par le Président du Conseil exécutif de Corse
- un représentant de la jeunesse désigné par l'Assemblea di a Giuventù

## **C. COLLEGE DES SERVICES DESIGNES POUR MOITIE PAR LA COLLECTIVITE DE CORSE ET POUR MOITIE PAR LE PREFET DE CORSE (11 MEMBRES)**

### **a) Membres désignés par la Collectivité de Corse (5)**

- le Directeur de l'OEHC ou son représentant
- le Directeur de l'OEC ou son représentant
- le Directeur de l'ODARC ou son représentant
- le Directeur de l'AUE ou son représentant
- le Directeur de l'ATC ou son représentant

### **b) Membres désignés par le Préfet de Corse (5)**

- Monsieur le Préfet de Corse
- quatre représentants désignés par le Préfet de Corse

### **c) Membre désigné d'un commun accord (1)**

- le Directeur du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou son représentant

**ARTICLE 2 :**

**DIT QUE** les autres articles de la délibération n° 21/242 CP du 10 décembre 2021 de la Commission permanente restent inchangés.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. MAUPERTUIS', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 27 MAI 2026**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI A CUMPUSIZIONE DI U CUMITATU  
DI BACINU DI CORSICA, CONCA DI CORSICA  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE  
BASSIN DE CORSE, CONCA DI CORSICA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Comité de bassin de Corse, Conca di Corsica, créé par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, arrête les grandes orientations de la politique de l'eau.

Sa composition et ses règles de fonctionnement sont fixées par délibération de l'Assemblée de Corse, conformément à l'article L.4424-36 du CGCT.

Véritable « parlement de l'eau » rassemblant toutes les parties prenantes, le Comité de bassin de Corse a été installé en octobre 2003.

La composition du comité a été modifiée notamment par délibération n° 09/093 AC du 28 mai 2009, afin de la mettre en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, puis par délibération n° 17/293 AC du 22 septembre 2017 pour prendre en compte à la fois les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et les préconisations de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 par l'intégration d'acteurs de la biodiversité. De nouvelles modifications sont intervenues par délibération n° 21/242 CP de la Commission permanente délibérante en date du 10 décembre 2021 afin de rééquilibrer les collèges et d'élargir leur représentation.

Le comité de bassin de Corse, Conca di Corsica, est ainsi à ce jour composé de 50 membres, répartis en trois collèges :

- Collège des représentants de la Collectivité de Corse et des communes ou de leurs groupements (20 membres) ;
- Collège des représentants des usagers et de personnalités compétentes (20 membres) ;
- Collège des membres désignés pour moitié par le représentant de l'État et pour moitié par la Collectivité de Corse, notamment parmi les milieux socioprofessionnels (10 membres).

Le mandat des membres actuels du comité, fixé à six ans, arrivera à échéance en avril 2028. En amont de ce renouvellement, une modification de la composition de l'instance est proposée afin de tenir compte des recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes pour améliorer la représentativité des collectivités locales, notamment des intercommunalités, et pour favoriser une meilleure représentation des différents territoires de l'île (délibération n° 25/154 AC du 3 octobre 2025 prenant acte du suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes suite au rapport d'observations définitives sur la compétence relative à la gestion des ressources en eau).

L'évolution proposée élargit la représentation à de nouveaux acteurs de l'eau,

notamment à des élus des collectivités locales siégeant à la Chambre des territoires.

Elle a été établie en veillant à maintenir l'équilibre entre les collèges mais également en veillant à améliorer l'équilibre entre les usagers économiques et non économiques, de façon à conserver un réel espace de dialogue.

Dans ce cadre :

- le collège des représentants de la Collectivité de Corse et des communes ou de leurs groupements est élargi afin d'intégrer 2 représentants de la Chambre des territoires. Une attention particulière sera portée à l'égalité entre les femmes et les hommes, conformément aux règles de fonctionnement du Comité ;
- un représentant de la jeunesse, désigné par l'Assemblea di a Giuventù, ainsi qu'une personne qualifiée, désignée par le Président du Conseil exécutif de Corse, rejoignent le collège des usagers et personnes compétentes ;
- le Directeur du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) ou son représentant intègre le 3<sup>ème</sup> collège, après concertation avec le représentant de l'État.

Ces modifications porteront la composition du comité de bassin à 55 membres, soit 22 membres pour chacun des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>s collèges et 11 membres pour le 3<sup>ème</sup> collège, comme précisé ci-après.

Le mandat des nouveaux membres expirera en même temps que celui des membres déjà en exercice, soit en avril 2028, six ans après la mise en place de l'actuelle instance par arrêté de nomination du 19 avril 2022.

<b>Composition actuelle</b>	Nb
<b>A/ Collège des Collectivités</b>	<b>20</b>
Le Président du Conseil Exécutif, Président du Comité de bassin	1
Collectivité de Corse	
• Le Président de l'Assemblée de Corse	1
• Le Président de l'OEHC	1
• Le Président de l'OEC	1
• Le Président de l'ODARC	1
• Conseillers désignés par l'Assemblée de Corse	5
Collectivités de Corse désignées par les deux associations départementales	6
Communautés d'Agglomération	
• Pays Ajaccien	1
• Bastia	1
Parc Naturel Régional de Corse - Parcu di Corsica	1
Association corse des élus de la montagne : collectivité siégeant au Comité de massif	1

<b>Proposition de modification</b>	Nb
<b>A/ Collège des Collectivités</b>	<b>22</b>
Le Président du Conseil Exécutif, Président du Comité de bassin	1
Collectivité de Corse	
• Le Président de l'Assemblée de Corse	1
• Le Président de l'OEHC	1
• Le Président de l'OEC	1
• Le Président de l'ODARC	1
• Conseillers désignés par l'Assemblée de Corse	5
Collectivités de Corse désignées par les deux associations départementales des Maires et Présidents d'EPCI	6
Communautés d'Agglomération	
• Pays Ajaccien	1
• Bastia	1
Parc Naturel Régional de Corse - Parcu di Corsica	1
Association corse des élus de la montagne : collectivité siégeant au Comité de massif	1
<b>Collectivités de Corse désignées par la Chambre des territoires</b>	<b>2</b>

<b>B/ Collège des usagers et personnes compétentes</b>	<b>20</b>
EDF/GDF	1
Représentants des principaux distributeurs d'eau insulaires : OEHC et Kyrnolia	2
Chambre Régionale d'Agriculture	1
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie	1
Chambre Régionale de Métiers de Corse	1
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles Corses	1
Fédération des industries nautiques : Référent en Corse	1
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	1
Interbio Corse	1
Centre régional de la propriété forestière de Corse	1
Conseil économique social environnemental et culturel de Corse	1

<b>B/ Collège des usagers et personnes compétentes</b>	<b>22</b>
EDF/GDF	1
Représentants des principaux distributeurs d'eau insulaires : OEHC et Kyrnolia	2
Chambre Régionale d'Agriculture	1
Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie	1
Chambre Régionale de Métiers de Corse	1
Fédération Régionale des Coopératives Agricoles Corses	1
Fédération des industries nautiques : Référent en Corse	1
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	1
Interbio Corse	1
Centre régional de la propriété forestière de Corse	1
Conseil économique social environnemental et culturel de Corse	1

<b>Composition actuelle</b>	Nb
Associations de défense des consommateurs	2
Associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement	2
Conservatoire d'espaces naturels de Corse	1
Fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1
Université de Corse (milieux)	1
Représentant du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate - Parcu naturale marin u Capicorsu è di l'Agriate	1

<b>Proposition de modification</b>	Nb
Associations de défense des consommateurs	2
Associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement	2
Conservatoire d'espaces naturels de Corse	1
Fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1
Université de Corse (milieux)	1
Représentant du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate - Parcu naturale marin u Capicorsu è di l'Agriate	1
<b>Personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil exécutif de Corse</b>	<b>1</b>
<b>Représentant de la jeunesse désigné par l'Assemblée di a Giuventù</b>	<b>1</b>

<b>C/ Collège des services désignés pour moitié par la Collectivité de Corse et pour moitié par le Préfet de Corse</b>	<b>10</b>
<b>a) Membres désignés par la Collectivité de Corse</b> Le Directeur de l'OEHC ou son représentant Le Directeur de l'OEC ou son représentant Le Directeur de l'ODARC ou son représentant Le Directeur de l'AUE ou son représentant Le Directeur de l'ATC ou son représentant	<b>5</b>
<b>b) Membres désignés par le Préfet de Corse</b> M. le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ou son représentant Quatre services ou établissements publics de l'État	<b>5</b>

<b>C/ Collège des services désignés pour moitié par la Collectivité de Corse et pour moitié par le Préfet de Corse</b>	<b>11</b>
<b>a) Membres désignés par la Collectivité de Corse</b> Le Directeur de l'OEHC ou son représentant Le Directeur de l'OEC ou son représentant Le Directeur de l'ODARC ou son représentant Le Directeur de l'AUE ou son représentant Le Directeur de l'ATC ou son représentant	<b>5</b>
<b>b) Membres désignés par le Préfet de Corse</b> M. le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ou son représentant Quatre services ou établissements publics de l'État	<b>5</b>
<b>c) Membre désigné d'un commun accord</b> <b>Le Directeur du BRGM ou son représentant</b>	<b>1</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.